

FORMATION CRÉER OU REPRENDRE SON ENTREPRISE



Objectifs de la formation

- Concrétiser son projet de création d'entreprise
- Préparer son plan d'affaires prévisionnel
- Déterminer les modalités de mise en œuvre de son projet
- Identifier les points clefs de pilotage de l'entreprise
- Appréhender l'environnement de son projet et formaliser sa stratégie de réseau
- Défendre son projet

CE QUE VOUS ALLEZ APPRENDRE :

- Les clés et stratégies pour démarrer sereinement votre activité et réaliser rapidement vos premiers euros de chiffre d'affaires
- Le processus pour monter un business plan solide et rentable
- Le panel d'aides auxquelles vous pouvez prétendre
- Les bonnes pratiques pour pitcher votre projet et ainsi obtenir les aides nécessaires
- Le statut juridique idéalement adapté à votre activité et votre situation
- Les outils pour démarrer et piloter facilement votre entreprise

PROGRAMME

Accueil -1h

Si besoin, module de remise à niveau en informatique - 2h

Etude de marché et positionnement - 6h

Stratégie et actions commerciales - 7h

Gestion prévisionnelle / financement du projet et plan d'affaires - 7h

Environnement réglementaire : choix juridique, fiscal et social - 3h30

Environnement partenarial de l'entreprise - 3h30

Gestion et pilotage de son entreprise - 6h

Bilan - 1h

Jury - 4h

Coaching collectif- 5h

MÉTHODES / MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Accompagnement en collectif
- Accès à un plan d'affaires en ligne : BGE Pro pour la réalisation du business plan
- Accès à une plate-forme d'apprentissage en ligne : MON BUREAU VIRTUEL

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Une évaluation avant / après formation
- Un modèle de business maîtrisé
- Un plan d'actions formalisé

Le recrutement à cette formation se fait via une ICOP (information collective et de positionnement)

taux de satisfaction : process en cours



Tarif

1150 €



Financier



Public

Tout public



Prérequis

- > Avoir une idée de création ou reprise définie
- > Maîtriser à minima les compétences socles (référentiel Cléa)
- > Posséder la qualification requise juridiquement pour exercer l'activité envisagée (si métiers réglementés) ou avoir son financement pour réaliser la formation « métier » nécessaire
- > Le projet de création doit pouvoir être compatible avec la durée de la formation
- > Avoir déjà amorcé des démarches sur son projet de création : identification clientèle/produit, connaissance



Durée de la formation

46h maximum réparties sur 7 jours

Intensité horaires hebdomadaire : (9h-12h30 / 13h30-17h)



Dates et lieux de la formation

Accueil sur toutes les antennes de BGE Aura

Délais d'accès à la formation

Sélection des stagiaires via une ICOP (information collective et de positionnement).

Pour connaître les dates d'informations collectives et de formations, contacter BGE Aura : contact@bge-aura.fr ou consulter notre site internet : www.bge-aura.fr, onglet « Nos formations »



Formateur

Nos formateurs sont des conseillers reconnus de la création et du développement des entreprises et ont une expérience significative dans leur domaine d'activité. Ils sauront répondre à vos besoins.

Référent formation : **Aurore Hugon**
aurore.hugon@bge-aura.fr



Accessibilité

Référent handicap : **Aurore CHRISTIN**
Aurore.christin@bge-aura.fr
04 73 35 12 39

Bâtiments et services accessibles à tous

Pour en savoir plus, contactez-nous ! BGE Aura

☎ 04 73 35 12 39 ✉ contact@bge-aura.fr

